

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 MAI 2014**

COMPTE-RENDU

Le Mardi 13 Mai 2014, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Port-Louis s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, Salle des Délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Victor ARTHEIN, en vertu d'une convocation en date du 07 mai 2014.

Étaient présents : 24

M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette
Mme BERNARD Marlène	Mme MEKEL Alexina	Mme INAMO Tania
M. ARTHUR Basile	M. CYPRIEN Marcellin	M. BERNARD Jean-Luc
Mme ALPHONSE ép. TANCONS Louisiane	M. ODIN Yvon	Mme RAMASSAMY Yvelle
M. ZIDEE Daniel	Mme MITEL Gladys	M. CHOTARD Patrice
M. SELISE Wenddy	Mme NAGAMAN Malika	M. NASSO Claude
Mme RAQUI Marie-Line	M. GAMBOU-GUERCY Raymond	M. HUBERT Jean-Marie
M. BOULATE Léo	Mme ARTHUR Anicette	Mme MAYEKO Gina

Absents : 02

Mme CHICOT Marina	M. MAZEPPA Max	
-------------------	----------------	--

Procurations : 03

- M. TOLA Michel à Mme RAMASSAMY Yvelle
- Mme AMACIN Muguette à Mme MITEL Gladys
- Mme ROQUES Yvelise à M. HUBERT Jean-Marie

La séance est ouverte à **18H22** sous la présidence de Monsieur le Maire.

Secrétaires de Séance : Monsieur EDWIGE Charly et Madame MALBOROUGT Reinette

Ordre du jour :

- I) Projet de procès-verbal de la Séance du 15 avril 2014
- II) Sujets à traiter

N°	SUJETS A TRAITER
1	Compte de Gestion année 2013
2	Compte administratif année 2013
3	Débat sur les Orientations Budgétaires 2014
4	Demande de subventions relatives à la médiathèque auprès de la Direction des Affaires Culturelles de Guadeloupe et du Conseil Général
5	Retrait de la délibération PLV 13-12-46 portant approbation du PLU
6	Cession foncière
7	Centre éducatif Fermé: Délibération sur le principe du transfert de garantie communale
8	Recouvrement de la Redevance pour Occupation du Domaine Public par les ouvrages de télécommunication
9	Commission communale des impôts directs
10	Désignation des représentants à l'assemblée générale des actionnaires de la SEMAG
11	Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 avril 2014

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2014 a été adopté à l'unanimité.

I) Sujets à traiter

DÉLIBÉRATIONS

1- Compte de Gestion année 2013

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de Madame MEDARD, après échanges, débat, décide de donner quitus à la Trésorière pour son Compte de Gestion 2013, qui se présente comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT EXERCICE
FONCTIONNEMENT	7 672 460,61	8 548 943,84	- 876 483,23
INVESTISSEMENT	1 840 727,32	898 236,71	942 490,61
TOTAL	9 513 187,93	9 447 180,55	66 007,38

La section d'investissement dégage un excédent de 942 490,61 euros et absorbe le déficit de la section de fonctionnement de 876 483,23 euros d'où l'excédent global d'exécution de 66 007,38 euros. En 2012 le déficit global d'exécution représentait 1 147 584,12 euros.

Lorsque l'on tient compte des résultats de clôture de l'exercice précédent, celui de l'exercice 2013 fait ressortir un déficit d'exécution de 1 081 576,74 p.

	RESULTAT 2012	RESULTAT 2013	RESULTAT DE CLOTURE DE 2013
FONCTIONNEMENT	- 265 208,87	- 876 483,23	- 1 141 692,10
INVESTISSEMENT	- 882 375,25	942 490,61	60 115,36
TOTAL	- 1 147 584,12	66 007,38	- 1 081 576,74

Ce résultat de clôture ne tient pas compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

2- Compte administratif année 2013

Le Conseil, ouï l'exposé de M. EDWIGE, 1^{er} adjoint au Maire, après échanges, débats, décide à la majorité d'adopter le Compte Administratif 2013, dont le résultat s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	7 672 460,61 p	1 840 727,32 p	9 513 187,93 p
Dépenses	8 548 943,84 p	898 236,71 p	9 447 180,55 p
RESULTAT DE L'EXERCICE	-876 483,23 p	942 490,61 p	66 007,38 p
<i>Report du résultat de l'exercice précédent</i>	<i>-265 208,87 p</i>	<i>-882 375,25 p</i>	<i>-1 147 584,12 p</i>
Résultat cumulé	-1 141 692,10 p	60 115,36 p	-1 081 576,74 p
RESTES A REALISER			
Recettes	0,00 p	948 394,45 p	948 394,45 p
Dépenses	0,00 p	1 916 926,56 p	1 916 926,56 p
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	-1 141 692,10 p	-908 416,75 p	-2 050 108,85 p

3- Débat sur les Orientations Budgétaires 2014

Madame MEKEL Alexina, 4^{ème} adjoint au maire, expose à l'assemblée les Orientations Budgétaires pour 2014.

LES INTENTIONS BUDGETAIRES EN 2014.

La ville va poursuivre les actions entamées en 2013 :

- Travaux du boulevard (initiative de la Région)
- Adoption du plan local d'urbanisme
- Réfection des réseaux d'eau potables de Barbotteau et bientôt du bourg (CANGT)
- Enfouissement des réseaux en collaboration avec le SYMEG
- Voie de contournement liant Beauport au port ((initiative de la Région)
- Travaux du rond-point de Pichon (Conseil Régional)
- Opérations inscrites dans le contrat de développement durable territorial (C2DT) à négocier avec le Conseil Régional
- Le projet océan, levier de développement éco-touristique en direction de la Plage du Souffleur (Région)
- Continuer la mise en œuvre du Pôle nautique de Port-Louis, véritable enjeux de développement économique (Partenariat PAG, Région, Département, Commune)

Dans la section de fonctionnement

- Mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires à compter de Septembre 2014
- Mise en place du plan de formation du Personnel
- Poursuite de l'amélioration de la situation des agents communaux
- Mise en place de mesures de sécurité en faveur du personnel
- Accompagnement des jeunes dans le cadre de chantiers d'insertion

Après échanges, débat, les Orientations Budgétaires 2014 ont été enregistrées telles qu'elles sont présentées.

4- Demande de subventions relatives à la médiathèque auprès de la Direction des Affaires Culturelles de Guadeloupe et du Conseil Général

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur CYPRIEN Marcellin, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le plan de financement pour l'acquisition d'albums et de films DVD, l'acquisition du mobilier et la mise en place de la signalétique à la Médiathèque, comme suit :

	Taux %	euros HT
Direction des Affaires Culturelles	70%	9 986,20
Conseil Général	20%	2 853,20
Commune	10%	1 426,60
TOTAL	100 %	14 266,00

- d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles et du Conseil Général, en vue de l'acquisition des collections spécifiques, de l'extension du mobilier et de la mise en place de la signalétique de la médiathèque

5- Retrait de la délibération PLV 13-12-46 portant approbation du PLU

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur ARTHUR Basile, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retirer la délibération PLV 14-12-46 portant approbation du PLU en date du 31 décembre 2013 ;
- de demander un nouveau passage à la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles ;
- de repasser le document complété de l'avis de la CDCEA en enquête publique.

6- Cession foncière

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame MITEL Gladys, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la cession foncière de la parcelle AM 353 sise angle des rues Odette Magen et Rosan Girard, d'une superficie de 1 140 m² classée en zone INAb au POS au profit de M. JOUENNE Max, au prix de 22 800 euros soit 20 euros le m² sur la base de l'estimation des Domaines. Les Taxes et Frais sont à la charge de l'acquéreur.

7- Centre éducatif Fermé : Délibération sur le principe du transfert de garantie communale.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame INAMO Tania, et après avoir délibéré, décide à la majorité de se prononcer favorablement sur le principe du transfert, en faveur de l'Association Insertion et Alternatives, (*siège social sis 102 C rue Amelot 75011 PARIS*), de la garantie consentie pour l'emprunt contracté par l'UDAF auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, dans le cadre de la création du Centre Educatif de Port-Louis.

8- Recouvrement de la Redevance pour Occupation du Domaine Public par les ouvrages de télécommunication

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur BERNARD Jean-Luc, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

- Pour le domaine public routier :
 - 40 ¤ par kilomètre et par artère en souterrain
 - 53,33 ¤ par kilomètre et par artère en aérien
 - 26,66 ¤ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- Pour le domaine public non routier :
 - 1 333,19 ¤ par kilomètre et par artère en souterrain et aérien
 - 866,57 ¤ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Article 2 : que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N), et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 mars 2005.

Article 3 : décrire annuellement cette recette au **compte 70323**.

Article 4 : de charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

9- Commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de **Madame MALBOROUGT Reinette**, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les listes de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants proposées pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

N° d'ordre	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	NOM PRENOMS	NOM PRENOMS
1	CALABRE Fabrice	MATABADAL Gilbert
2	PRUDENTE Fred	PIRBAKAS Vve CAPRAL Ghislaine
3	SINNAN-RAGAVA Niza	JULIENNE Jacques
4	LUMON Louis	MAZEPPA René
5	MOUSTACHE Hermann	LACOMA Edmond
6	MERIL Jules	RAMASSAMY Jacques
7	ARMA Hélène	MARECHAUX Pegguy
8	RILCY José	PELMAR Luber
9	DESBOIS Gaëtan	ARTHEIN Christophe Emile
10	PETITPERMONT Frantz	VALSIN Losane
11	GONZAGUE Joel	ODIN Guy
12	VALSIN Roger	RAQUI Roland
13	NATHOU Cyrille	NIVELLE PORTIER Nadia
14	PORTIER Claude	DARIUS Josélyne
15	GRENIER Frantz	SINAN Jany
16	CORENTIN Florent	RAMDINE Richard
17	MACABEE Paul	COUDRAY Marius
18	JEANLYS née CORENTHIN Marie	ARTHUR Thierry
19	COQUERELLE Sylviane	AGNASSIA Roland
20	MALA Patrick	INAMO Flavien

La Direction Générale des Impôts choisira 8 membres titulaires et 8 membres suppléants dans ces listes pour la constitution de ladite commission.

10- Désignation des représentants à l'assemblée générale des actionnaires de la SEMAG

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de **Monsieur ODIN Yvon**, Conseiller municipal, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de désigner Monsieur **ARTHUR Basile** comme représentant à l'assemblée spéciale de la société SEMAG ;

Article 2 : de désigner Monsieur ARTHUR Basile comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la SEMAG.

Article 3 : d'autoriser Monsieur ARTHUR Basile au conseil d'administration à assurer la fonction de Président du conseil d'administration en son nom et pour son compte ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur ARTHUR Basile membre du conseil d'administration à percevoir, au titre de ses fonctions d'administrateur au sein de la société, des jetons de présence d'un montant maximum annuel de 1 . euros.

Pour information 1 jeton de présence = 200 euros, ces jetons ne sont versés si et seulement si le représentant de la commune a été élu administrateur par le Conseil d'Administration. Enfin cette indemnité est versée à l'intéressé directement par la SEMAG.

11-Questions diverses

Aucune question diverse n'a été enregistrée.

Aucune question diverse n'a été enregistrée.

La séance est levée à 21h22.

Port-Louis, le 13 mai 2014
Le Maire,

Victor ARTHEIN